

**RAPPORT DE MAJORITE DE LA COMMISSION THEMATIQUE DES PETITIONS
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Pétition pour la famille T.

1. PREAMBULE

La commission thématique des pétitions, présidée par M. le Député Vincent Keller, a tenu séance le jeudi 21 juin 2018 en la salle du Bicentenaire, place du château 6, à Lausanne.

Elle était composée de Madame la députée Séverine Evéquoz, de Messieurs les députés Philippe Liniger, Guy Gaudard, Pierre-André Pernoud, Olivier Petermann, Philippe Cornamusaz (remplaçant Daniel Ruch), Pierre-François Mottier (remplaçant François Cardinaux), Andreas Wütrich (remplaçant Olivier Epars) et Jean-Louis Radice.

Monsieur Jérôme Marcel, secrétaire de la commission(SGC) a tenu les notes de séance. Qu'il en soit ici chaleureusement remercié.

2. PERSONNES ENTENDUES

Pétitionnaire : M. DT, AT son épouse, et leurs deux filles, accompagnés de Mmes Graziella de Coulon et Valentina Matasci, membre du collectif Droit de Rester, de Me Michel Mitzicos-Giorgios, avocat au barreau de Genève, et de D., requérant d'asile dans le canton de Vaud depuis 2012.

Les pétitionnaires ayant choisi l'option du maintien du texte de la pétition dans son intégralité et décharge vis-à-vis du Grand Conseil quant à la publication de données sensibles, cela a pour conséquence une obligation pour les organes du Grand Conseil de publier un rapport succinct et de demander un huis-clos lors du débat au plénum.

Représentants de l'Etat : M. Christophe Gaillard Adjoint du chef de la Division asile et retour Service de la population (SPOP)

3. DESCRIPTION DE LA PETITION

La pétition concerne une famille Biélorusse composée des parents et de deux filles dont l'une est née en Suisse.

Ces gens sont arrivés en 2012 et se disent recherchés activement par la police biélorusse et pensent être arrêté et privés de liberté en cas de retour dans leur pays.

Toute la famille parle bien français. Les deux filles sont scolarisées. M. T. travaille bénévolement pour la Croix rouge et il a déjà un contrat de travail qu'il pourra honorer lorsqu'il aura une autorisation de séjour.

4. NOTE DU SERVICE DE LA POPULATION

Le SPOP a établi une note détaillée à l'intention de la commission. Nous avons été bien renseignés sur le parcours de cette famille.

5. AUDITION DES PETITIONNAIRES

Les pétitionnaires insistent sur le fait que cette famille serait persécutée si elle rentrait en Biélorussie. Il est rappelé que l'ONU qualifie ce pays de dernière dictature d'Europe. Il est affirmé que la famille T. n'a pas bénéficié d'une défense correcte devant le tribunal administratif.

Des échanges juridiques n'éclaircissent guère la situation si ce n'est pour constater que la commission n'a pas à intervenir dans le processus juridique.

6. AUDITION DU/DES REPRESENTANT/S DE L'ETAT

M. Gaillard confirme que l'étude des motifs d'asile relève d'une compétence exclusive de la confédération. En l'occurrence la Confédération n'a pas jugé crédibles les allégations des requérants.

Ce cas ne justifie pas non plus que le canton utilise sa petite marge de manœuvre pour des cas de rigueur. Il tient à démentir les allégations de violences policières proférées par les pétitionnaires, et précise que les instances du SEM et du TAF font leur travail avec sérieux et méticulosité.

7. DELIBERATIONS

Certains députés sont sensibles à la situation difficile de cette famille, mais d'autres pensent vu les éléments portés à leur connaissance que la famille T. ne s'est pas comportée d'une manière qui prouverait une réelle volonté de s'intégrer.

La question se pose de savoir si un cas de ce genre ne banaliserait pas les cas de rigueur et qu'une acceptation ne nuirait pas à d'autres qui mériteraient davantage de rester chez nous.

8. VOTE

Par 6 voix pour et 5 contre, la commission recommande au Grand Conseil de classer cette pétition.

J.-L. Radice annonce un rapport de minorité.

Pour des raisons tenant à la protection de la personnalité, la commission demandera l'huis-clos lors des débats au Grand Conseil sur cette pétition.

Prévonloup, le 10.12.2018

*Le rapporteur de la majorité :
(Signé) Philippe Liniger*